Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 84 (1948)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIVe ANNÉE — No 2 17 janvier 1948

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE:

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: *Assemblée générale S. P. V. — Logements. — Admissions. — Soirée de l'Ecole normale. — Moudon. — Section de Vevey.* — **Genève:** *U.I.G. - U.A.E.E.: Permanence. — Les expositions: Nature - Chasse - Pêche. — Société genevoise de T.M. et R.S.: Procédés de reproduction.* — **Neuchâtel:** *La réponse des communes.* — **Jura:** *Nos traitements en 1948. — A propos des cours postscolaires.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: J. Z.: *Cinéma scolaire: Pour éclairer la lanterne! — Livres reçus.* — **Jean Courvoisier:** *Pour le 24 janvier 1948. — Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

Année après année, le dernier dimanche de janvier ramenait l'assemblée générale de la Société Pédagogique Vaudoise. Cette date n'avait rien de statutaire ; mais on en avait pris l'habitude. Les fidèles, heureux de retrouver des amis après le mois de réclusion forcée qui suit les fêtes de la Nativité et de l'an neuf, tout joyeux à l'idée de pouvoir fraterniser quelques heures après les jours douloureusement « plats » — jamais autant que cette année, ne trouvez-vous pas ? — qu'ils avaient eu le pénible devoir de supporter, désireux aussi d'être utiles à leur corporation et à l'école, les fidèles, disions-nous, avaient depuis longtemps déjà marqué d'une grande croix le dernier dimanche de ce mois et attendaient avec impatience ce moment de douce libération... leur plaisir sera malheureusement retardé de quelques semaines. En effet, cette année, comme vous l'indiquait déjà fort brièvement un précédent « Bulletin », le Comité central a jugé préférable de rompre avec la coutume et d'abandonner la date du 25 janvier, ceci pour éviter aux collègues d'avoir à choisir entre leur devoir de bons patriotes — la fête du 150e anniversaire de notre indépendance étant en général prévue dans nos villages pour le dimanche — et leur désir d'honorer et de servir la S. P. V.

La salle du Casino de Montbenon se trouvant tout par hasard, libre le **15 février** — on peut parler de veine ! — nous avons retenu sans hésitation ce jour-là pour nos assises annuelles.

Nous espérons que, outre les 3 à 400 habitués de nos assemblées, tous les collègues accourus à Lausanne lors de notre séance extraordinaire se feront un devoir de venir prouver une fois encore leur appui au C.C. en apportant leurs suggestions et leurs critiques, toutes fort utiles pour l'accomplissement de notre tâche. D'autre part, tous ceux ou celles qui se sont plaints de n'avoir pu participer à notre réunion du 14 décembre 1947, soit à cause de la convocation tardive ou de l'heure peu favorable, soit parce qu'ils n'ont pu être avertis, auront une belle occasion de prouver leur attachement à la S. P. V. en venant au « Casino » le 15 février prochain.

Disons encore que l'assemblée débutera à 14 h. 15 par un régal musical : le chœur mixte du corps enseignant de Morges, dirigé par notre collègue Lavanchy, de Reverolles, exécutera quelques-uns des chœurs qui ont fait sa réputation.

Nous rappelons que deux membres du C.C. seront à élire pour remplacer notre président René Rouilly, Cossonay, et notre caissier Charles Meylan, Montpreveyres, tous deux arrivés au terme de leur mandat. **Pour la votation, la carte de membre de la S.P.V. est nécessaire.**

Précisons aussi que *toute proposition individuelle* doit être déposée sur le Bureau de l'assemblée avant 14 h. 15.

R. G.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S. P. V.

Dimanche 15 février 1948, au Casino de Montbenon, Lausanne

I. Assemblée des délégués, à 9 h. 15

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société coopérative « Caisse de secours et invalidité ».
4. Discussion des rapports des délégués auprès des diverses associations.
5. Propositions du Comité central.
6. Election d'un vérificateur des comptes.
7. Propositions des délégués.

II. Assemblée générale de la S. P. V., à 14 h. 15

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Rapport du Comité central.
3. Rapport des vérificateurs des comptes de la S. P. V.
4. Budget et cotisations S. P. V.
5. Propositions des sections.
6. Propositions individuelles.
7. Elections statutaires :
   a) du Bureau de l'assemblée générale ;
   c) de deux membres du Comité central.

III. Assemblée de la Société coopérative « Caisse de secours et invalidité »

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Budget et cotisation.
5. Propositions individuelles.

6. Elections statutaires :
   a) du Bureau de l'assemblée ;
   b) de deux membres du Conseil d'administration.

Lausanne, le 3 janvier 1948.

Comité S. P. V.
Conseil d'administration.

Le résumé financier et les rapports des vérificateurs des comptes paraîtront dans le « Bulletin » de samedi prochain.

* * *

Un essai : le rapport du Conseil d'administration de la Société coopérative « Caisse de secours et invalidité » sera publié dans un des Bulletins précédant l'assemblée générale. Cela permettra de gagner un temps précieux...

CONCERNE LOGEMENTS

Les collègues qui devront payer leur logement à la commune trouveront toutes les précisions à ce sujet dans le **Bulletin officiel du Département** de janvier 1948.

Mais, dès maintenant, nous pouvons les rassurer : ils n'auront pas l'obligation de payer leur loyer avant que les mesures d'application relatives aux nouveaux traitements prévus par le statut soient définitivement arrêtées. Il est bien entendu que lorsque les bienfaits de « l'effet rétroactif » se seront fait sentir, la valeur du logement n'échappera pas... à la rétroactivité au 1er janvier 1948.

R. G.

ADMISSIONS

La S. P. V. s'est encore enrichie de nombreux nouveaux membres ; elle les accueille avec plaisir certaine qu'ils apporteront beaucoup d'entrain aux rencontres. Ils trouveront dans les sections un esprit de bonne camaraderie qu'ils apprécieront certainement.

Voici leurs noms : Mesdames Eva Corthésy-Brot à Cudrefin, Emilie Jotterand-Bovy à Morges. Mesdemoiselles Josette Pilet à Sullens, Marianne Cornaz à Rolle, Daisy Martin à Villars-Chesières, Maria Pittet à Malapalud, Emilie Badoux à Poliez-le-Grand, Liliane Jaccard à Bex, Rachel Cretegny à Vaulion, Mary-Louise Pellet à Mauborget, Yvette Pernet à Lausanne, Anne-Marie Fauquex à Begnins, Inès Chambaz à Duilier, Rosine Meylan à Nyon, Alice Maurer à Nyon, Jacqueline Jéquier à Orbe, Marie-Louise Besson à Rances, Betty Rossier à Peyres-Possens, Mariette Lardet à Villeneuve, Alice Rémy à Villeneuve, Jacqueline Foretay à Corsier, Emma Buffet à Clarmont, Eliane Girod à Morges, Juliette Bertholet à Yens, Adèle Gilliéron à Denges. Messieurs Hugues Péclard aux Plans-sur-Bex, Emile Sermet à Bretonnières, Charles Delarue à Vers-l'Eglise, Jean-Pierre Monod à Vuarrens, Pierre Chollet à Bavois, Paul Henry à Constantine, Pierre Champendal à Saint-Livres, Maurice Pittier aux Mosses, Henri Porchet à Fenalet.

M. Mt.

SOIRÉE DE L'ECOLE NORMALE

Nous ne saurions assez dire le plaisir que nous éprouvons toujours à être associés à toutes les manifestations importantes de l'Ecole normale. Dernièrement encore, le mardi 23 décembre, nous assistions à la soirée des « premières classes », heureux d'être là-haut, de respirer à nouveau cette atmosphère de belle jeunesse qui nous rappelle tant de « délicieuses folies anciennes ». « Nous aussi, nous étions..., nous aussi, nous avions... ». Mais laissons ces heureux souvenirs qui remontent en foule et parlons de la soirée ; elle en vaut la peine.

Tout d'abord, dans une ambiance toute familiale, un jeune souhaita à chacun la traditionnelle bienvenue et remercia M. le directeur Chevallaz d'avoir bien voulu autoriser cette soirée, malgré la passe difficile que traverse actuellement l'E.N.

Puis, sous la direction de M. Desarzens, professeur, un ensemble instrumental donna : « *Suite* », de G. F. Haendel, excellemment exécuté. Ensuite, tour à tour, chœur d'hommes et chœur mixte se produisirent pour le plus grand plaisir d'un public nombreux qui ne ménagea pas ses applaudissements. « *Si vous n'êtes en bon point* », de R. de Lassus, eut même les honneurs du bis. Hors programme, deux chœurs : le premier tiré « d'*Orphée* », de Glück ; le second : « *La neige fond sur la montagne* », de G. Doret, admirablement mis en valeur par M. Hermann Lang, soulevèrent l'enthousiasme ; ce fut, pour les amateurs de belle musique, un instant d'intense émotion artistique.

La partie littéraire fut d'un intérêt aussi grand. On donna : « *Fanny et ses gens* », comédie en trois actes de J.-K. Jérome. Cette pièce, soigneusement préparée et présentée avec une fraîcheur, une spontanéité charmantes, plut au public. Le programme ne portant aucun nom — ce qui n'est pas pour nous déplaire puisque cela prouve un esprit d'équipe où chacun apporte, selon ses moyens, sa pierre à l'édifice — il nous est difficile de parler de tel ou tel acteur. Disons pourtant que le rôle du majordome Bennett fut tenu à la perfection : une composition digne d'un professionnel. Noté aussi au passage : la voix magnifique de Fanny. Pour les autres acteurs, félicitations en bloc : ils le méritent bien. Notre collègue Georges Molles, metteur en scène, peut être fier de sa troupe : il n'a pas prêché dans le désert...

Merci à nos futurs collègues pour cette belle soirée. Nous apprenons au dernier moment qu'ils tiennent à la redonner au profit de la « Chaîne du bonheur ». Nous les félicitons pour cette heureuse initiative et leur souhaitons autant de succès — ce n'est pas peu dire — qu'à la « première ».

R. G.

Moudon : Assemblée de district le 14 février à 13 h. 30, suivie de la conférence donnée par M. Pilet-Golaz, à 15 heures.

•

Section de Vevey. *Conférence de M. F. Cosandey :* Les origines de la vie.

Les participants à la captivante visite du Marais des Fenasses n'ont pas oublié le riche exposé de M. Cosandey, et retiendront la date de sa conférence à Montreux, le 17 janvier à 15 h.

Samedi 31 janvier. Rendez-vous station Château de Blonay, à 14 h. 12 (train de 13 h. 54 à Vevey). Deux groupes seront formés : skieurs et marcheurs ! Prendre boussole Recta (si possible) et carte Vevey-Moléson 1 : 25 000. Concours ! Téléphoner au 5 35 35 en cas de neige défavorable. Coût : 3 fr. 50 dès Blonay (collation comprise). S'inscrire auprès du collègue Lavanchy, Blonay, jusqu'au 29 crt.

GENÈVE

U. I. G. - U. A. E. E.

Permanence : Ecole du Grütli, salle 2, 1er et 3e mercredi du mois.

Les expositions

NE MANQUEZ PAS...

la salle d'**ornithologie** et de **protection de la nature** installée par notre collègue Paul Géroudet en collaboration avec E. Dottrens, dans le cadre de l'exposition

NATURE — CHASSE — PECHE
du 22 au 25 janvier
Salle communale de Plainpalais. — Entrée : 0.60 (enfants 0.30)
Entrée gratuite pour les classes accompagnées
Heures d'ouverture : 9 h. à 11 h. 30 et 14 h. à 19 h. 30

Vous y verrez :
— des tableaux concernant les oiseaux du pays avec des notes et des explications,
— des gravures de Robert Hainard,
— migrations,
— vie des chouettes et des hiboux,
— protection de la nature.

... Et une exposition de livres concernant la faune de chez nous.

Une sortie instructive pour vos élèves... et peut-être pour vous-même.

Le Bulletinier.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. ET R. S.

PROCÉDÉS DE REPRODUCTION
(textes, dessins, etc.)

A — DÉMONSTRATIONS : *vendredi 23 janvier 1948*, Ecole du Grütli, salle 2, à *17 h.*

a) emploi de l'hectographe (R. Piguet) ; b) pratique du « stencil » (L. Lunand).

B — VISITE de l'atelier d'arts graphiques P. Blanc-Wittwer, 14, Quai des Forces Motrices : *même jour, à 18 h. 15.*

Procédés industriels : clichés sur zinc, photocopie, héliographie, impression offset.

Invitation cordiale à tous nos collègues, membres ou non de notre groupement.

Le Comité.

NEUCHATEL LA RÉPONSE DES COMMUNES

Au cours d'une audience accordée au président de la S. P. N., Monsieur le chef du département de l'Instruction publique a donné connaissance de l'accueil fait par les communes aux deux projets d'arrêtés qui leur avaient été soumis par le Conseil d'Etat.

Ces projets, que le *Bulletin du 8 novembre* a publiés in extenso, avaient, rappelons-le, pour objet :

1° la remise de récompenses au personnel de l'enseignement public ;

2° le versement des traitements du personnel de l'enseignement public, en cas de démission, de retraite ou de décès.

Dans le cas d'une approbation générale, les deux arrêtés devaient entrer immédiatement en vigueur.

Il faut quelque peu déchanter, l'unanimité étant loin d'être obtenue. Voici les résultats de la consultation :

Projet No 1 : 10 communes acceptent le projet ; 18 formulent des réserves ; 34 n'ont pas répondu, ce qui, suivant la circulaire à elles adressées par le Conseil d'Etat, doit être considéré comme une approbation tacite.

La principale objection des communes opposantes porte sur *l'article 4* qui prévoit l'*effet rétroactif* de l'arrêté en faveur du personnel actuellement en fonctions.

Projet No 2 : Communes acceptantes : 40 ; opposées 12 ; non-réponses : 10.

Ici, c'est l'article 2, prévoyant 4 mois de traitement payés à la famille d'un fonctionnaire décédé en activité de service, qui a été spécialement combattu.

L'opposition, qui provient surtout des communes de moyenne importance, est donc assez forte. *M. Camille Brandt* est décidé à défendre les intérêts du corps enseignant dans toute la mesure du possible. Il projette de convoquer pour une discussion les délégués des conseils communaux. Tout n'est donc pas perdu, mais il faudra probablement, sur certains points, jeter du lest. *L'article 4 du projet No 1* apparaît comme particulièrement menacé. On peut espérer cependant que l'essentiel subsistera et que nous n'aurons pas, une fois de plus, à déplorer notre situation peu enviable d'employés de deux patrons.

S. Z.

NOUVELLES DES SECTIONS

Val-de-Ruz. Le président, *Maurice Calame*, nous informe que, en vertu des dispositions statutaires adoptées à la dernière assemblée générale, la section du Val-de-Ruz a accueilli, comme membre actif, *M. Charles Bonny*, inspecteur du 2e arrondissement. Nos souhaits cordiaux de bienvenue à cet *ancien-nouveau membre* de la S. P. N. S. Z.

JURA

NOS TRAITEMENTS EN 1948

Dans sa séance du 17 novembre, le Grand Conseil bernois a décidé de porter à Fr. 5000.— le traitement initial du corps enseignant primaire. Le traitement en espèces est ainsi relevé de Fr. 500.—.

Autre innovation : les allocations de renchérissement, jusqu'à présent uniformes pour tout le corps enseignant ont été portées à 24 % du traitement en espèces. Ainsi, la différence de traitement entre les diverses classes d'âge a été accentuée.

Le traitement en espèces d'un instituteur (auquel s'ajoutent les prestations en nature) s'élève donc à

Fr. 5000.— + Fr. 1200.— (24 %) pour un débutant

Fr. 6500.— + Fr. 1560.— (24 %) dès la 15e année d'enseignement.

Les allocations sociales restent inchangées :

Fr. 300.— pour un instituteur marié

Fr. 120.— par enfant.

Un maître secondaire touchera un traitement initial de Fr. 7500.— + 24 %.

Mais (il y a un « mais » dans toute histoire qui se respecte) la Caisse d'Assurance ayant épuisé ses réserves de contribution (quelle belle étiquette pour ce produit) prélèvera en plus des cotisations habituelles un montant de Fr. 500.— pour le corps enseignant primaire et Fr. 750.— pour le corps enseignant secondaire.

De ce fait certains traitements (les petits) seront inférieurs à ceux de 1947, de l'avis même de notre secrétaire central.

Comprenne qui voudra.

Dauwalder.

A PROPOS DES COURS POSTSCOLAIRES

Entre collègues qui « tiennent » ces cours et en discutent, on n'est pas très optimiste... C'est qu'il y a eu, dès le début, une erreur de taille : le fameux «si possible» de la «Feuille officielle scolaire» ! On a en effet pu lire ces mots signés de la Direction de l'Instruction publique : «Les cours devront avoir lieu, **si possible**, pendant la journée». Il a suffi de ça pour mettre dans l'embarras les Commissions d'école et le corps enseignant ; il a suffi de ça pour que certains patrons bombent le torse et mettent le bâton dans les roues ; il a suffi de ça, enfin, pour que les jeunes «ruent» comme des poulains sauvages en clamant qu'ils ne suivraient ces cours l'après-midi qu'à la condition d'être rétribués pour les heures perdues ! Nous savons que des autorités scolaires n'osent pas faire acte de responsabilité, que des employeurs ont menacé de débaucher les jeunes ouvriers convoqués aux cours pendant le travail et refusent de les payer, que des réclamations nombreuses ont été faites aux Inspecteurs et même à Berne. Et on continue à nager en eau trouble ! Le problème des heures reste ouvert, comme celui de la rétribution des jeunes. Que les collègues jurassiens d'abord, romands ensuite, qui ont une idée pratique nous la communiquent. Merci d'avance !

Reber.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

CINÉMA SCOLAIRE :
POUR ÉCLAIRER LA LANTERNE !

Un domaine encore peu ordonné

Plusieurs observations faites au cours de ces derniers mois nous ont confirmé dans l'idée qu'une confusion susceptible de ralentir le développement du cinéma scolaire règne encore dans ce domaine. Si on voulait tenir pour bons les divers avis exprimés, il est probable que toutes les cinémathèques scolaires existantes pourraient mettre la clé sur la corniche. Ce qui apparaît à l'un comme un merveilleux document ne vaut pas pipette pour l'autre. Alors que tel pédagogue regrette que l'on ne fasse pas plus largement appel à ces techniques dont le cinéma tire des effets si frappants, tel autre s'inquiète de ce qu'au contraire l'emploi de ces artifices risque de fausser la vision de l'enfant.

Ces jugements qui s'excluent mutuellement ne témoignent pas seulement de la diversité des goûts, mais aussi et surtout du fait que la notion de « film bon pour l'école » n'a pas été jusqu'ici clairement définie. On la restreint ou au contraire on l'élargit à l'excès. C'est en particulier au nom d'une conception trop étroite du film scolaire que l'on condamne tel ou tel genre de film dont la valeur ne peut être contestée dès que l'on se place à un point de vue plus large.

Cet état de choses n'a du reste rien d'étonnant. Dans le domaine du cinéma en général, on n'a pas encore délimité d'une manière satisfaisante les divers genres du film «culturel». Qu'est-ce qu'un documentaire ? Un film éducatif ? Un film pédagogique ? Un film scientifique ? Il est donc normal que les maîtres d'école, venus tard au cinéma, soient encore peu fixés sur les divers aspects de cette nouvelle forme pédagogique qu'est le film.

Point de vue pratique

On déduira facilement de ce qui précède que, n'ayant pas les compétences d'un spécialiste du cinéma, nous n'avons pas non plus la prétention d'apporter un ordre parfait, donc définitif, dans ce domaine. Nous désirons simplement y mettre un peu de clarté en proposant quelques définitions qui devront certainement être reprises et qui le seront au fur et à mesure que notre expérience s'enrichira. Nous le faisons avec l'idée de favoriser le développement du cinéma scolaire qui a fait en Suisse romande un beau départ. Et surtout nous le faisons d'un point de vue plus pratique que théorique, tenant compte essentiellement de ce qui existe aujourd'hui chez nous en matière de films scolaires, en particulier de la collection de la *Centrale du Film scolaire* à Berne (liée du reste aux autres organisations similaires de notre pays). C'est l'existence même de cette collection qui nous permettra d'*améliorer le cinéma scolaire en le pratiquant.* Toute autre politique du cinéma scolaire en Suisse romande le condamnerait à rester longtemps encore dans le domaine de la théorie et des expériences isolées.

Classification

De quels genres de films scolaires disposons-nous et comment devons-nous les utiliser ? Telles sont les deux principales questions d'ordre pédagogique que se posent de nombreux maîtres désireux de doter leur classe d'un projecteur, mais qui craignent de ne pas savoir s'en servir avec efficacité.

L'examen des collections suisses montre que les films qu'elles offrent peuvent être classés en deux grands groupes quant à leur mode d'utilisation, groupes très inégaux quantitativement. Il en est de même du reste des collections étrangères que nous connaissons. Le groupe le plus important est celui des films que nous appellerons *films d'illustration,* dont le but est essentiellement de meubler « l'album d'images » de l'enfant. L'autre groupe est celui des films que nous appellerons *films d'enseignement,* bandes généralement courtes et destinées à faire comprendre tel ou tel point précis et bien délimité, à l'aide d'une technique particulière au cinéma, ou d'une technique dont le cinéma rend l'utilisation plus sûre et plus pratique.

Le film d'illustration

Il a, comme premier but, d'apporter à l'école l'image du monde visible par la simple reproduction photographique animée, sans autres artifices que le gros plan ou le montage, en quoi il n'innove en rien sur l'image fixe, si ce n'est que du fait même de l'existence du mouvement le montage peut déployer des effets plus puissants. Deuxièmement, alliée au microscope ou au télescope, aux rayons X, utilisant des émulsions sensibles à l'infra rouge, la pellicule cinématographique nous apporte également l'image du monde invisible dont certaines manifestations ne nous avaient pas été révélées auparavant.

1er groupe :
géographie descriptive ou économique, technique, zoologie, entomologie.

Le film d'illustration le plus simple est donc celui qui est composé de séquences d'images photographiées sans artifice particulier au cinéma, sans autre moyen que la caméra, et ordonnées selon un certain plan, qui est le montage. La description du monde visible, des phénomènes terrestres, des créatures et de leurs activités, tel est l'objet de ce genre de films. Le résultat est bon quand les images sont bonnes et vraies, quand leur choix et leur montage donnent l'impression de la vérité.

Tels de ces films évoquent l'aspect ou les divers aspects d'une région : *le Sahara, la Tunisie, le Haut Pays valaisan, au pays des bisses,* etc. L'homme y est mêlé avec ses activités et ses œuvres, ce qui est tout à fait normal, l'évocation purement physique des régions du globe appartenant plus particulièrement à la projection fixe. Tels autres décrivent les activités de l'homme, activités économiques surtout — ce sont de loin les plus nombreux. Ici, c'est l'activité humaine qui est au centre du film, le paysage géographique n'étant là que comme cadre lorsque l'action s'y

déroule. Citons : *La pêche dans les lacs suisses, le schabzieger, le travail du lin, l'Esquimau à la chasse, l'Esquimau construit son iglou, chez les Papous de Nouvelle Guinée, pêche à la morue aux Lofoten, le cotonnier, extraction de la houille, un port de commerce,* etc. Par contre, le paysage n'est pas ou est peu évoqué dans des films comme *la fabrication du verre, au Palais de la Monnaie fédérale, le haut fourneau, la fonderie et le laminoir, dans les abattoirs de Chicago,* films plus techniques.

Le film géographique sert aussi à la description des phénomènes dont la planète est le théâtre. Nous avons alors des bandes comme : *les volcans, activité volcanique en Islande* (geysers), *la langue de terre de Courlande, formation des icebergs sur la côte du Groenland.*

Le paysage est plus ou moins largement traité dans les films qui sont consacrés à la vie des mammifères, des oiseaux : *la mouette rieuse, cigogneaux dans leur nid, le manchot du Cap, montagnes des oiseaux en Islande, le phoque, chasse au caïman dans l'Amazone,* etc.

Avec les films d'entomologie interviennent fréquemment les gros plans qui facilitent l'observation. C'est aussi la mise en images de phénomènes qui se passent hors de la vue, comme la plupart des métamorphoses, dont le cinéma parvient dans une certaine mesure à décrire l'évolution par la projection ininterrompue d'images prises par intervalles.

Comment utiliser ces films ?

Disons en passant que le mode d'utilisation de ce premier groupe des « films d'illustration » n'est pas différent en son principe de celui de l'image en général. Faisons remarquer toutefois la parenté qui existe entre un film et un texte. Le film n'est rien d'autre qu'un texte en images. Il fournit un vocabulaire concret. Comme le texte, il implique un choix et un plan. Le film peut donc enseigner les principes du choix, la clarté de l'expression et la rapidité dans le récit. On voit le parti qu'en peut tirer l'enseignement de la composition et du style.

2me groupe :

biologie, physiologie. Emploi des techniques spéciales.

Le deuxième groupe des films d'illustration se rapporte à des sujets biologiques et physiologiques essentiellement. C'est là qu'interviennent l'emploi de moyens auxiliaires et de techniques proprement cinématographiques dont nous avons déjà parlé et qui sont généralement utilisées d'un bout à l'autre du film. Certaines bandes à créer pourront être classées indifféremment dans les films d'illustration, étant donné qu'elles montreront des phénomènes saisis dans leur réalité, et dans les films d'enseignement, étant donné qu'elles serviront à faire comprendre un mécanisme précis en ralentissant ou au contraire en accélérant le mouvement naturel: vol des oiseaux, galop d'un cheval, comment un chat retombe sur ses pattes, techniques sportives ou industrielles, mouvements de machines, mouvements des plantes, etc. Mais la plupart du temps, avec les films dont nous disposons actuellement dans ce genre : *le sang et la circulation, globules blancs, fonctions vitales des protozoaires, ami-*

bes, le coude et le poignet (radiocinématographie), *courants protoplasmiques dans les cellules des plantes, mouvements spontanés et mouvements provoqués chez les plantes, plantes qui s'enfouissent elles-mêmes, etc.*, le phénomène précis, limité, qui pourrait faire l'objet d'un film d'enseignement est généralement décrit parmi d'autres phénomènes.

J. Z.

LIVRES REÇUS

Histoire moderne et contemporaine, par M. Perrin. Cette 2e édition consacre près de 40 pages à l'Entre-deux guerres et à la 2e guerre mondiale. Prix Fr. 7.—.

Histoire de la Suisse, par G. Michaud. — Nouvelle édition qui comporte 188 p. au lieu de 164 pour la 1re édition. Elle donne notamment un tableau synoptique des principales dates d'histoire suisse et d'histoire générale.

Russe, par Charles Berchtold. — Grammaire, vocabulaire, conversation. Broché Fr. 11.25, relié Fr. 15.75. Editions V. Attinger, Neuchâtel.

Le grand mérite de ce livre est de mettre à la portée de chacun une langue qui paraît de prime abord très difficile.

POUR LE 24 JANVIER 1948

(12 petits textes à faire dire par les élèves et destinés à remplacer l'exposé du maître)

Ces textes ont été préparés pour une classe de grands élèves ; écourtés ils pourront peut-être convenir à de plus jeunes enfants. Chacun des 12 élèves désignés apprend son texte sans le faire connaître à ses camarades avant le jour de la cérémonie. Discrètement, le maître contrôle la diction et la mémorisation. *Réd.*

1. LE PAYS, par C.-F. Ramuz.
(C'est un petit pays, qui se cache parmi ses bois...)

2. Aujourd'hui, en ce 24 janvier 1948, ce petit pays fête le 150e anniversaire de son indépendance. Un siècle et demi de liberté. 150 ans déjà que, par un matin de janvier, le premier drapeau de notre patrie, un grand drapeau tout vert, flottait à une fenêtre de La Palud, à Lausanne, tandis que les dernières rumeurs de la révolution, qui avait éclaté la veille, s'apaisaient dans les rues de la petite cité devenue subitement une capitale.

Après 262 ans de servitude, de soumission aux baillis, de dîmes, de complaisance, de regards tournés vers Berne, voici venu enfin le jour de la liberté : 24 janvier 1798... Vite des arbres de liberté sur toutes les places ! Que l'on danse pour fêter le départ de messieurs les baillis ! Et bon voyage, beaux seigneurs de Leurs Excellences !

3. Tout un passé disparaissait avec eux, un long temps de servitude et d'obéissance servile. Les Vaudois avaient perdu le sens de la respon-

sabilité, le goût de l'effort personnel, la fierté qui fait la dignité, et le pays lentement mourait. Seuls ceux qui avaient vécu à l'étranger sentaient à leur retour l'atmosphère empoisonnée qui étouffait leur patrie. Isolés, ils ne purent soulever cette masse somnolente qui ignorait sa déchéance. Pas la moindre révolte ouverte jusqu'à Davel. Et quand lui, Davel, fut venu, quand il ouvrit une fenêtre de cette prison d'indifférence, personne pour le comprendre. Pas un cri, pas un geste, dans cette immense foule qui, à Vidy, regardait et laissait faire...

Et pourtant, Davel, ta mort ne fut pas inutile. C'est elle qui réveilla ton peuple et sema dans les cœurs le désir de la liberté.

4. DAVEL, de Virgile Rossel.

...Ne pleure pas, Davel, sur ta patrie
Rouvre les yeux, Davel, que ta lèvre sourie
Et qu'un éclair de joie illumine ton front !
Un vaillant ouvrier s'en va, d'autres viendront
Car Dieu ne laisse pas son œuvre inachevée,
Et ta patrie, un jour, sera libre et sauvée.
Qu'importe l'insuccès, qu'importe le trépas ;
L'héroïsme est vaincu, la justice non pas.
Elle n'a point menti, la voix de l'Inconnue ;
Et ta fée, ô Davel, de toi s'est souvenue.
C'est du sang des martyrs que naît la liberté,
La mort est le chemin de l'immortalité.
Tu fus et tu seras le précurseur auguste
Dont la mémoire au cœur des nations s'incruste
Comme aux parures d'or une perle de prix ;
Tu fus abandonné, mais tu seras compris,
Et ta défaite aura sa superbe revanche.
Prends cette palme verte et cette rose blanche,
Ton pays les verra, ton doux pays de Vaud,
Marier leurs couleurs aux plis de son drapeau,
Et saluer demain sa jeune indépendance.
Tu meurs ; un dernier cri de ta tombe est monté :
« Pour Dieu, pour la patrie, et pour la liberté. »

5. C'est du sang des martyrs que naît la liberté. Dans la masse inerte et veule, quelques-uns se réveillent, puis d'autres, puis d'autres encore.

On ouvre une oreille complaisante à ce que racontent ceux qui reviennent de France. Que veulent-ils dire avec leurs mots d'égalité, de droits de l'homme, de liberté ? On en parle à la veillée, au guillon, au coin des rues quand on est sûr que personne de louche n'écoute. On commence à se connaître et à se compter, à créer des comités locaux, des réunions plénières, qu'on appelait banquets, comme ceux des Jordils et de Rolle. On commence à résister aux baillis qui, n'y voulant rien comprendre, se vengent en mouchardant à Berne.

Un peuple divisé : les vieux et les jeunes et, entre ces deux extrêmes, le peuple, la masse, qui ne sait que croire.

6. Davel avait ouvert une fenêtre de la prison. Il eût fallu un ouragan pour en abattre les murs. Or l'ouragan se déchaîna bientôt. Ce fut la Révolution française et ses suites violentes pour notre pays ; le coup de poing donné sur la table par nos voisins réveilla le dormeur vaudois. Les événements se précipitent. Le Directoire français qui avait concentré ses troupes derrière le Jura, nous prend sous sa protection. Le soir du 23 janvier, la révolution éclate à Lausanne, et le comité de réunion, qui siège en permanence à la maison Morin, proclame la République lémanique. Le lendemain, l'assemblée des villes et des communes s'empare du pouvoir et proclame l'indépendance de la patrie vaudoise. Qu'on respecte les personnes et les propriétés privées, que tout se passe dans le calme, que pas une goutte de sang ne soit versée !

7. Quelle révolution de braves gens, quelle révolution bien vaudoise ! On aurait bien aimé s'arranger avec ces Messieurs de Berne ; ils n'ont pas voulu et on n'en a pas eu le temps. Alors on a laissé faire et suivi les chefs qui, eux, étaient décidés. On a laissé faire, comme pour Davel. On n'en voulait pas trop, à ces baillis ; il y en avait de bons, après tout ! On leur a même aidé à boucler leurs malles et prêté chars et chevaux pour rentrer à Berne avec tout leur fourniment, leur faisant escorte, une larme à l'œil et quelque regret au cœur.

Une révolution bien vaudoise. Pas de sang versé, pas de mauvais coups, peu de rancune, davantage de crainte devant ces nouveautés dont on avait plus peur qu'envie.

8. Les Bernois sont partis, le calme revient, mais bientôt, vers la fin de février après la bagarre de Thierrens, voilà les Français qui entrent chez nous, traversent le pays et marchent sur Berne. Drôles de libérateurs ! Avec la liberté, ils nous apportent la guerre. Misère de nous ! Nous n'avons plus les Bernois, mais les Français ! Il faut les loger, leur fournir des vivres, de l'argent... tirer de nos étables du bétail pour leur intendance, et leur sourire encore pour éviter le pire. N'avaient-ils pas raison ceux qui tenaient pour Berne ? Qu'on abatte les arbres de liberté et qu'on remette à la boutonnière la cocarde bernoise !

9. Et dans ce grand branle-bas, la vieille Confédération succombe. Berne comme les autres et avec elle l'ancien régime. De nouveaux temps commencent. Les pays sujets sont affranchis, les droits de l'homme vont être pour tous, pour nous comme pour nos anciens maîtres.

1798 est donc une grande date de notre histoire et notre 24 janvier un grand anniversaire. Dès ce moment nous avons été libres, et l'histoire de notre patrie est l'histoire d'un long bonheur. Nous avons joui de plus d'un siècle de paix et de prospérité, qui nous a permis de réaliser peu à peu le vœu qu'exprimait en 1803 le premier Grand Conseil dans une déclaration au peuple :

« Puisse notre pays connaître cette trempe forte et vigoureuse, cette austérité de principes et de mœurs sans laquelle il ne peut y avoir ni liberté, ni république ; et que l'on puisse dire, en admirant la beauté de

nos paysages : « Ce peuple, pour qui la nature a tant fait, a fait aussi quelque chose pour lui-même. »

10. Lorsque quelqu'un fait un héritage, on dit qu'il a de la chance. Eh ! bien, nous autres Vaudois, nous avons fait un bel héritage. Après 262 ans de servitude, de silence, notre pays s'est réveillé. Il s'est magnifiquement développé. Dieu lui a donné des hommes qui ont compris la valeur de la liberté : Frédéric-César de la Harpe, Gleyre, Muret, Monod, les hommes politiques de la première heure, puis tous ces magistrats qui, après eux, ont continué leur effort.

L'histoire de ces 150 dernières années est l'histoire d'un long bonheur. Le pays a vécu dans la paix ; la liberté a délié les langues et permis aux enthousiasmes d'éclater. Juste Olivier, Eugène Rambert, C.-F. Ramuz nous ont dit la beauté de notre terre, Gustave Doret, Jaques Dalcroze nous ont appris à la chanter. Il y eut dès lors une patrie vaudoise qui est belle et mérite qu'on l'aime.

Elle mérite aussi que nous vivions pour elle, pour la rendre plus heureuse et plus belle encore.

Nous avons fait un bel héritage. A nous de l'agrandir encore et de le transmettre magnifique aux générations qui vont venir.

11. LA PATRIE, par Lucien Vermeil.

C'est une terre vénérée
Que nous tenons de nos aïeux ;
Par les montagnes resserrée

Elle s'étage jusqu'aux cieux.
Du flanc de ses glaciers jaillissent
De grands fleuves impétueux ;
Leurs eaux s'écoulent et bondissent
Au pied des monts majestueux :

O toi, bleu Léman, qui dessines
Ici ton rivage enchanteur
Tu sais refléter les collines,
Les hauts sommets et leur blancheur.

Quand le soleil couchant colore
Les Alpes et leur frais miroir,
Quand le pic argenté se dore,
Que la nature est belle à voir !

Pous nous, c'est la terre chérie
Dont l'hirondelle, en moins d'un jour
Ferait le tour.
Elle est petite, la patrie,
Mais nous l'aimons d'un grand amour !

12. MON PAYS, par Alfred Cérésole.

Je t'aime, ô mon pays ! Je chéris tes rivages,
Ton lac aux flots d'azur, aux contours gracieux,
Son aspect courroucé quand grondent les orages,
Au jour de gai soleil sa paix et ses beaux cieux.

Je t'aime, beau pays aux Alpes radieuses,
Tes pics et tes glaciers, ton Jura, tes vallons ;
Au bord de tes torrents, les voix harmonieuses
Des cloches des troupeaux aux flancs de nos grands monts.

Je t'aime, ô cher pays ! la paix de tes rivages,
La voix de tes clochers appelant au saint lieu,
Tes chalets, tes châteaux, souvenirs des vieux âges,
Et là nos morts chéris dormant sous l'œil de Dieu.

Je t'aime, ô bon pays béni de la nature,
Où la charrue en paix creuse son noir sillon.
Salut ! Sombres forêts, coteaux, champs en culture,
Trésor du laboureur, espoir du vigneron !

Je t'aime, vieux pays ! tes mœurs et ton langage,
Tes labeurs et des chants, ton agreste fierté !
Sur ces bords, à jamais, fleurissez d'âge en âge,
Vous, les mâles vertus, toi, sage liberté !

De l'ange de la mort quand je verrai la face,
Quand mes terrestres jours seront évanouis,
A l'heure des adieux — amour saint et vivace —
Mourant je redirai : « Je t'aime, ô mon pays ! »

BIBLIOGRAPHIE

Jean Courvoisier.

Lasst uns reisen zu Narren und Weisen, par Hans Ruckstuhl. Hundertundzwanzig Kurzgeschichten zum Vorlesen und Nacherzählen. Fehr'sche Buchhandlung, St. Gall, 1947.

Ce volume présente un recueil de 120 récits, brefs pour la plupart — le plus long ne dépasse pas trois pages — destinés à être lus par le maître et racontés par les élèves de classes primaires supérieures et secondanres. Il offre un choix riche et varié de récits, contes, légendes, farces et anecdotes. A côté de récits connus, ceux qu'on pourrait appeler les classiques du genre (Hebel, Kleist, Grimm), on y trouve des textes des meilleurs auteurs contemporains (Carossa, Hesse, etc.).

Mais si ce recueil s'adresse avant tout aux lecteurs de langue allemande, il peut rendre d'inestimables services à ceux de langue française, nous pensons tout spécialement aux maîtres primaires supérieurs qui désirent ne pas perdre tout contact avec la langue allemande, mais que la fatigue, le manque de temps, empêchent souvent de lire une œuvre de longue haleine. Ils trouveront là un excellent choix de textes vivants, bien écrits et de lecture facile et attrayante. Bd.

COLLÈGE SCIENTIFIQUE CANTONAL

24, rue Mercerie - LAUSANNE - Téléphone 2.43.23

Examens d'admission

Le Collège scientifique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes d'une année chacune (classes V à I). Il décerne le **certificat d'études secondaires,** qui permet de poursuivre les études supérieures (Gymnase, Ecole Polytechnique, Université, Polytechnicum). Une **section technique et moderne** groupe les élèves des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux écoles d'arts et métiers, aux technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1948-1949: lundi 12 avril 1948, à 14 h.

Examens d'admission en Vme classe et dans les quatre classes supérieures: les **19 et 20 mars 1948, à 8 heures.**

Age minimum pour l'admission en Vme: 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions du 1er février au 13 mars à 18 heures. Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.

N. B. - *L'Etat accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste. La commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lausanne.*

SKIEURS,

La station des **DIABLERETS** vous attend!

Le **SKILIFT** vous offre sa carte journalière à Fr. 6.— et sa carte de Week-end *(samedi à midi au dimanche soir)* à Fr. 8.—.

Chemin de fer AIGLE-SÉPEY-DIABLERETS

Billets du dimanche toute l'année.
Billets de sport d'hiver délivrés au guichet de la gare d'Aigle.

La craie carrée pour l'école et la jass. Emballée dans nos nouveaux cartons sans sciure et protégée contre la poussière.

PLÜSS-STAUFER SA
OFTRINGEN

PIANOS neufs
et
occasions

205

E. KRAEGE
ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE
Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C. F. F
LAUSANNE Tél. 3 17 15

50 ans au service de la clientèle

CHAUSSURES A L'ÉTOILE VEVEY
ED. NICOLE S.A.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

Êtes-vous assuré contre la maladie?

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT
Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

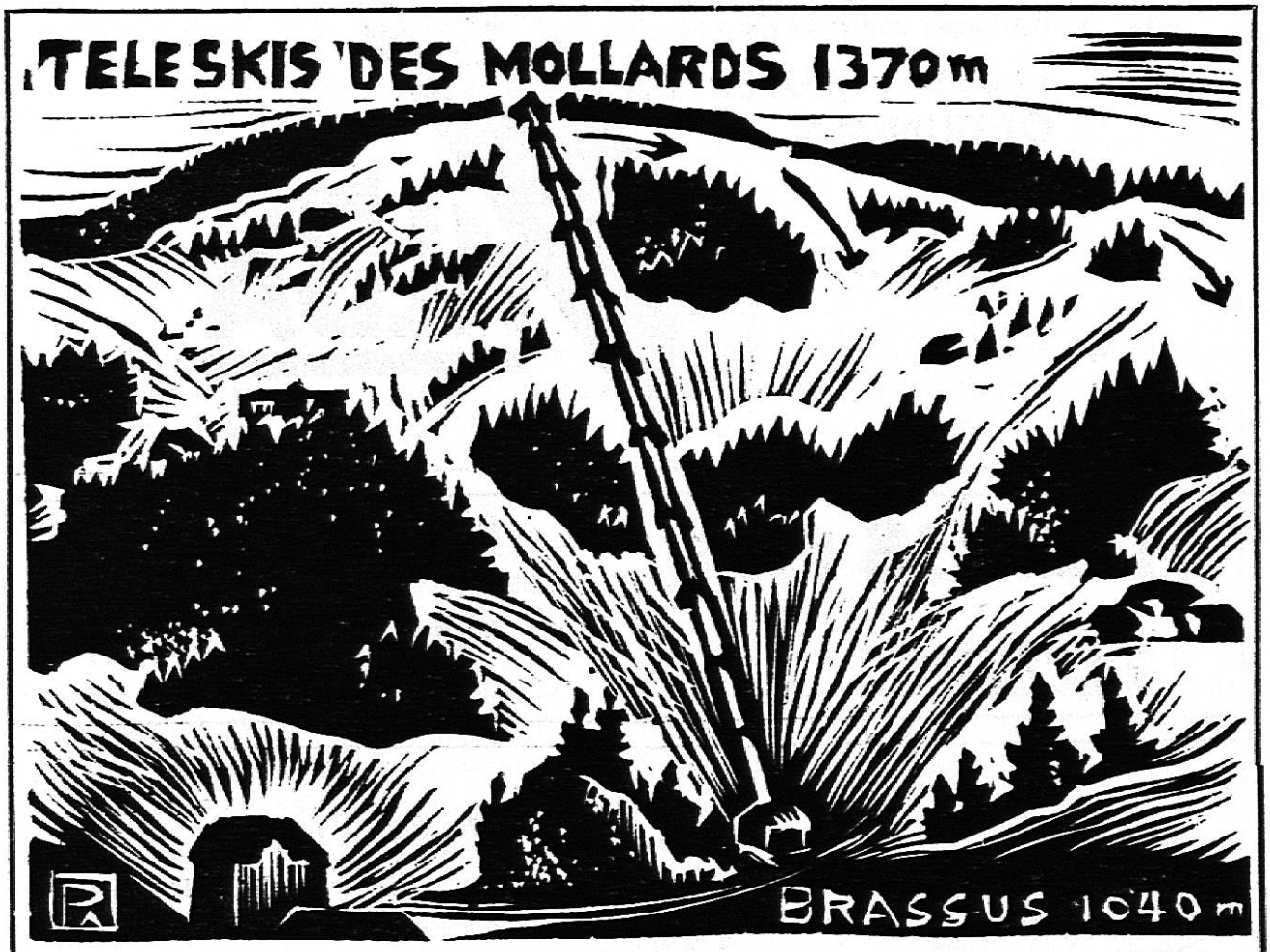

Lino prêté obl. par M. P. Aubert, Les Mollards

LE BRASSUS

VALLÉE DE JOUX

LE TÉLÉ-SKI DES MOLLARDS vous transporte en 6 min. à 1400 m. d'altitude et vous êtes à proximité du Marchairuz et du Mont-Tendre, région idéale pour le ski. Les possibilités pour la descente sont multiples : 4 à 5 pistes ont été judicieusement tracées, et, des débutants aux compétiteurs, chacun sera satisfait. Tarifs individuels : 1 montée 1 fr., enfants 50 ct. Divers abonnements et facilités accordées aux membres du Corps enseignant et aux écoles.

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

MONTREUX, 24 janvier 1948 LXXXIVe année — N° 3

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98
Chèques postaux IIb 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

garantie par l'Etat

Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne

Emissions d'obligations foncières

Garde et gérance de titres

Location de coffres-forts (Safes)

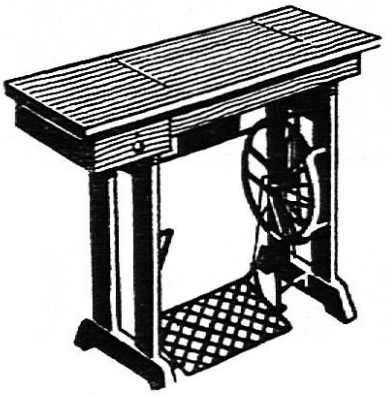

Essayez la nouvelle

Helvetia

L'HELVETIA est d'une construction éprouvée, robuste et durable. C'est la machine idéale pour la famille. Demandez-nous sans engagement notre nouveau catalogue illustré No 20

FABRIQUE SUISSE
DE MACHINES A COUDRE S.A. HELVETIA

LAUSANNE - 12, rue Haldimand

LE BRASSUS

VALLÉE DE JOUX

LE TÉLÉ-SKI DES MOLLARDS

vous transporte en 6 min. à 1400 m. d'altitude et vous êtes à proximité du Marchairuz et du Mont-Tendre, région idéale pour le ski. Les possibilités pour la descente sont multiples : 4 à 5 pistes ont été judicieusement tracées, et, des débutants aux compétiteurs, chacun sera satisfait. Tarifs individuels : 1 montée 1 fr., enfants 50 ct. Divers abonnements et facilités accordées aux membres du Corps enseignant et aux écoles.